

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Investment Funds - Global Macro Balanced Fund sera absorbé par le compartiment JPMorgan Investment Funds - Global Macro Fund, dans lequel vous détenez des actions. **Cette fusion n'aura aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.**

A la date de la fusion, les actifs du compartiment absorbé seront transférés vers votre compartiment. La fusion augmentera les actifs sous gestion de votre compartiment. Votre compartiment ne fera pas l'objet d'un rééquilibrage et ne supportera aucune dépense associée à la fusion. Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus cumulés du compartiment absorbé seront transférés vers votre compartiment, et le compartiment absorbé cessera d'exister.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Les ordres de souscription, de conversion et de rachat au titre de votre compartiment ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 10 juillet 2018 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le Conseil estime que la stratégie d'investissement plus flexible de votre compartiment est susceptible de générer de meilleures performances dans des conditions de marché changeantes et défavorables, et, partant, de meilleures perspectives de croissance pour les actionnaires du compartiment absorbé.

VOS OPTIONS

- 1 Ne solliciter aucune intervention.** Votre placement évoluera comme auparavant.
- 2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

LA FUSION

Date de la fusion 13 juillet 2018

Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 10 juillet 2018 à 14 h 30 (CET)

Votre compartiment JPMorgan Investment Funds – Global Macro Fund
Compartiment absorbé (compartiment qui sera absorbé par votre compartiment) JPMorgan Investment Funds – Global Macro Balanced Fund

LA SICAV

Nom JPMorgan Investment Funds

Forme juridique SICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social

6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 21, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.